

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA 018-9924/21/BM

**■ Garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat - Opération Route de Grans à Salon-de-Provence - Modification du nombre de logements réservés
MET 21/18990/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération FAG 031-5806/19/BM du 16 mai 2019, la Métropole a accordé sa garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat, à hauteur de 55 % pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 4 271 778 euros, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements dénommée « Route de Grans », située Route de Grans à Salon-de-Provence.

En raison d'une erreur matérielle, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de modifier d'une part le nombre de logement réservés et, d'autre part, la convention de garantie d'emprunt.

L'opération d'acquisition en VEFA « Route de Grans » concernant 30 logements, la Métropole bénéficiera de trois logements réservés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;

**Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juin 2021**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;
- La loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville ;
- La circulaire n° NOR INT/B/06/00041/C du Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 26 avril 2006 ;
- La délibération FAG 015-4064/18/CM du 28 juin 2018 relative à l'approbation du règlement et conditions générales d'octroi des garanties d'emprunts ;
- La délibération FAG 031-5806/19/BM du 16 mai 2019 approuvant une garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements sociaux dénommée « Route de Grans » située Route de Grans à Salon-de-Provence ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La convention de garantie d'emprunt conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SA HLM Grand Delta Habitat pour l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements dénommée « Route de Grans » située Route de Grans à Salon-de-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 31 mai 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la SA HLM Grand Delta Habitat bénéficie d'une garantie d'emprunt accordée pour l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements dénommée « Route de Grans » située Route de Grans à Salon-de-Provence ;
- Que le nombre de logements réservés indiqué à l'article 3 de la délibération FAG 031-5806/19/BM et à l'article 2 de la convention correspondante est erroné ;
- Qu'il convient dès lors de modifier cette délibération et de conclure un avenant à la convention de garantie d'emprunt.

Délibère

Article 1 :

L'article 3 de la délibération FAG 031-5806/19/BM susvisée est modifié comme suit :

« En contrepartie de sa garantie, la Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficiera de trois logements réservés concernant ladite opération. Ces droits à réservation seront prorogés pour une durée de cinq ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt. »

Article 2 :

Est approuvé l'avenant à la convention de garantie d'emprunt ci-annexé entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SA HLM Grand Delta Habitat.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juin 2021

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou le Vice-Président délégué au Budget et aux Finances est autorisé à signer l'avenant de la convention de garantie, ainsi que toutes les pièces relatives à cette garantie d'emprunt.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA